

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018

- Avis de convocation -

À M. le maire Rémy Langevin et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 22 JANVIER 2018, À 20 H.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2018-001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 janvier 2018

---

**Consultation publique**

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- 270, avenue Jean-Proulx – Lot 3 060 986
- 286, avenue Jean-Proulx – Lot 3 060 990

✓ **Projets de règlement**

- **amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les limites des zones Rb-93, Rb-94 et CbMP-28**
- **amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone CcM-27 à même la zone Rb-127**

---

**Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 18 janvier 2018**

---

**Dépôt de la liste datée du 18 janvier 2018 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes***

---

**Dépôt du registre daté du 19 janvier 2018 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du Règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny**

2018-002

Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 18 décembre 2017

2018-003

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 19 décembre 2017

2018-004

Projets en immobilisations de l'année 2018 – Autorisation de travaux et de financement

2018-005

Autorisation de financement – Matériel spécialisé en loisirs

2018-006

Autorisation de paiement d'un montant de 1 340 736 \$ au ministre des Finances du Québec – Services de la Sûreté du Québec – Année 2018

- 2018-007 Paiement à la MRC de Montmagny de la quote-part de 831 354 \$ de la Ville de Montmagny pour l'année 2018
- 2018-008 Paiement d'un montant de 144 690 \$ à la MRC de Montmagny – Contribution à la stratégie touristique pour l'année 2018
- 2018-009 Paiement d'un montant de 36 000 \$ à la MRC de Montmagny – Contribution au projet de stratégie industrielle pour l'année 2018
- 2018-010 Paiement d'un montant de 148 920 \$, plus taxes applicables, à Société de développement économique de Montmagny inc. – Promotion de la Ville de Montmagny et revitalisation du centre-ville pendant l'année 2018
- 2018-011 Paiement de la quote-part de 146 450 \$, plus taxes, à Société de développement économique de Montmagny inc. – Projet Communications régionales Montmagny pour l'année 2018
- 2018-012 Paiement d'un montant de 162 980 \$ à Corporation de la bibliothèque de Montmagny inc. – Gestion des opérations de la bibliothèque municipale pendant l'année 2018
- 2018-013 Modalités de versement de la subvention de 100 000 \$ octroyée au Carrefour mondial de l'accordéon pour l'année 2018
- 2018-014 Confirmation de contributions à divers organismes
- 2018-015 Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal
- 2018-016 Nomination du président et du vice-président – Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny
- 2018-017 Adjudication de contrat à Kemira Water Solutions Canada inc. – Fourniture de poly chlorure d'aluminium liquide (PAX-XL6) pour l'usine de traitement de l'eau potable – Année 2018
- 2018-018 Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts de la 4<sup>e</sup> Rue, entre la 3<sup>e</sup> Avenue Sud et la 6<sup>e</sup> Avenue
- 2018-019 Engagement de la Ville à contribuer au programme supplément au loyer – Marché privé – SL1
- 2018-020 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Ajout d'une porte de garage au bâtiment industriel sis au 15, 1<sup>re</sup> Rue (Lot 2 613 094)
- 2018-021 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Rénovation du bâtiment sis au 153, rue St-Joseph (Lot 2 613 895)
- 2018-022 Demande de dérogation mineure – 270, avenue Jean-Proulx – Lot 3 060 986
- 2018-023 Demande de dérogation mineure – 286, avenue Jean-Proulx – Lot 3 060 990
- 2018-024 Résolution d'adoption d'un second projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les limites des zones Rb-93, Rb-94 et CbMP-28
- 2018-025 Résolution d'adoption d'un second projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone CcM-27 à même la zone Rb-127
- 2018-026 Adoption du Règlement numéro 1196 décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2018

2018-027

Adoption du Règlement numéro 1197 décrétant une dépense et un emprunt de 1 850 000 \$ pour des travaux de réfection de la 4<sup>e</sup> Rue, entre la 3<sup>e</sup> Avenue Sud et la 6<sup>e</sup> Avenue

2018-028

Adoption du Règlement numéro 1198 décrétant une dépense et un emprunt de 735 000 \$ pour des travaux de remise en état des piscines municipales intérieure Guylaine-Cloutier et extérieure Pointe-aux-Oies, de remise en état de l'aréna municipal ainsi que pour la construction d'une nouvelle phase du projet « Circuit des trois ponts »

2018-029

Adoption du Règlement numéro 1100-155 amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les limites des zones Cc-21, Rb-118, Rb-121 et Sa-13

2018-030

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le Règlement 896 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montmagny

---

**Période de questions**

2018-031

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce dix-neuvième jour du mois de janvier deux mille dix-huit.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate  
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 22 janvier 2018 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Rémy Langevin, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 19 janvier 2018 à 16 heures.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 22 janvier 2018, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Rémy Langevin, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, M<sup>e</sup> Félix Michaud et la greffière, M<sup>e</sup> Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

2018-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 janvier 2018 tel que présenté.

Adoptée

**CONSULTATION PUBLIQUE**

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- 270, avenue Jean-Proulx – Lot 3 060 986
- 286, avenue Jean-Proulx – Lot 3 060 990

La consultation publique concernant ces demandes de dérogation mineure a été tenue avant la lecture de la résolution 2018-022.

✓ **Projets de règlement**

- **amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les limites des zones Rb-93, Rb-94 et CbMP-28**

À la demande de M. le maire, M. Simon L'Allier, urbaniste, résume et explique la teneur de ce projet de règlement.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ce projet de règlement.

- **amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone CcM-27 à même la zone Rb-127**

À la demande de M. le maire, M. Simon L'Allier, résume et explique la teneur de ce projet de règlement.

*Alexandre Gosselin 532, rue du Régiment* : Monsieur Gosselin émet quelques commentaires concernant ses inquiétudes à l'égard du projet de règlement qui permettrait à une industrie de s'implanter à proximité de sa résidence. Il indique qu'il entend se prévaloir du processus d'approbation référendaire.

*Jean-Olivier Lemieux 496, boulevard Taché Est* : Monsieur Lemieux pose quelques questions concernant le processus d'adoption du règlement et émet également des réserves face au projet.

---  
DÉPÔT DU DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT  
DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI  
BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER –  
POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE  
18 JANVIER 2018

---  
DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 18 JANVIER 2018 ÉNUMÉRANT LES  
PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU  
DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA  
LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

---  
DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 19 JANVIER 2018 ÉNUMÉRANT LES  
OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

2018-002

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE  
2017

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 18 décembre 2017; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2018-003

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME DU 19 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 décembre 2017 et d'autoriser les services municipaux et intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-004

**PROJETS EN IMMOBILISATIONS DE L'ANNÉE 2018 – AUTORISATION DE TRAVAUX ET DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Montmagny le 18 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que certains projets seront financés autrement que par règlement d'emprunt;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la réalisation des projets et travaux suivants apparaissant pour l'année 2018 au programme des dépenses en immobilisations 2018, 2019 et 2020 de même que leur financement :

<b>FONDS DE ROULEMENT (59-151-01)</b>		
<b># DE PROJET</b>	<b>TITRE</b>	<b>MONTANT</b>
2018-010	Réseau de télémétrie - Redondance et ajouts	45 000 \$
2018-012	Mise à niveau des équipements de traitement et pompage des eaux usées	50 000 \$
2018-024	Climatisation - Centre des Migrations	15 000 \$
2018-028	Nouvelle section de clôture en hauteur à l'arrière du marbre (backstop) - Terrain de baseball Desjardins	10 000 \$
2018-031	Ajout d'un abreuvoir - Parc St-Nicolas	10 000 \$
2018-033	Programme annuel d'amélioration - Parcs et espaces verts	25 000 \$
2018-035	Programme annuel - Acquisition et remplacement - (Immobilisation de moins de 20 000 \$) - Travaux publics et infrastructures	45 000 \$
2018-036	Benne d'été VA06 - Entretien des parcs	30 000 \$
2018-037	Camionnette (remplacement du Mazda 2005) - Entretien des parcs	40 000 \$
2018-038	Programme d'acquisition et de remplacement - Petit matériel et accessoires - Protection incendie	15 000 \$
2018-039	Équipements pour sauvetage hors routes - Protection incendie	25 000 \$
2018-040	Remplacement du compresseur d'alimentation en air respirable - Protection incendie	50 000 \$
2018-041	Équipements de nettoyage et de décontamination des habits de combat - Protection incendie	20 000 \$
2018-043	Programme annuel de maintien à niveau du système informatique	30 000 \$

<b>EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉS (59-110-01)</b>		
<b># DE PROJET</b>	<b>TITRE PROJET</b>	<b>MONTANT</b>
2017-019	Réfection de l'entrepôt de la cour - Phase II - Garage municipal	80 000 \$
2018-006	10 <sup>e</sup> Rue - Correction de l'affaissement de la rue - Expertise	25 000 \$
2018-007	Ajout ou modification au réseau d'éclairage	5 000 \$
2018-013	Ajout de 5 enregistreurs d'évènements - Stations de pompage égouts	12 000 \$
2018-014	Centre-ville - Mise en lumière secteur Place publique	25 000 \$
2018-015	Caméras de surveillance - Hôtel de ville - Place publique - Bibliothèque	25 000 \$
2018-021	Peinture extérieure - Maison Taché	15 000 \$
2018-022	Peinture extérieure - Manoir C.-Dupuis	15 000 \$
2018-025	Réfection de la toiture - Centre des Migrations	25 000 \$
2018-026	Aménagement de l'espace bureau - Usine de filtration	45 000 \$
2018-027	Accès au bassin de la Rivière-du-Sud - Rue des Canotiers - Études préliminaires	15 000 \$
2018-029	Projets d'immobilisations généraux - Divers espaces récréatifs	8 000 \$
2018-030	Étude sur le potentiel et le développement du Parc Saint-Nicolas	15 000 \$

<b>RÉSERVE FINANCIÈRE</b> <b>« Tableau indicateur »</b> <b>(59-131-08)</b>		
<b># DE PROJET</b>	<b>TITRE PROJET</b>	<b>MONTANT</b>
2018-018	Tableau indicateur d'appoint - Aréna	6 000 \$

<b>RÉSERVE FINANCIÈRE</b> <b>« Captation et traitement des eaux usées incluant vidange des boues des bassins de décantation »</b> <b>(59-140-02)</b>		
<b># DE PROJET</b>	<b>TITRE PROJET</b>	<b>MONTANT</b>
2017-016	Étude de mise aux normes des équipements des stations de pompage (8)	15 000 \$
2018-001	Réfection infrastructures - PIQM - 4 <sup>e</sup> Rue, entre 3 <sup>e</sup> Avenue Sud et 6 <sup>e</sup> Avenue	270 000 \$

<b>RÉSERVE FINANCIÈRE</b> <b>« Approvisionnement, traitement et distribution de l'eau potable »</b> <b>(59-140-03)</b>		
<b># DE PROJET</b>	<b>TITRE PROJET</b>	<b>MONTANT</b>
2018-009	Compteurs d'eau pour les ICI - Stratégie eau potable	150 000 \$

<b>FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX (55-168-02)</b>		
<b># DE PROJET</b>	<b>TITRE</b>	<b>MONTANT</b>
2017-022	Sentier du Marais - Phase II	20 000 \$

<b>RÉSERVE FINANCIÈRE</b> <b>« Carrières et sablières »</b> <b>(03-100-07-001)</b>		
<b># DE PROJET</b>	<b>TITRE PROJET</b>	<b>MONTANT</b>
2018-004	Programme annuel de pavage - Secteur rural	150 000 \$

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (03-172-07-001)		
# DE PROJET	TITRE	MONTANT
2018-042	Livres de la bibliothèque	50 000 \$

2. D'autoriser conséquemment l'exécution des travaux municipaux requis, le cas échéant, pour la réalisation des différents projets ainsi financés.

3. De transmettre copie de la présente résolution aux directeurs de service et à l'adjointe au directeur général de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-005

**AUTORISATION DE FINANCEMENT – MATÉRIEL SPÉCIALISÉ EN LOISIRS**

CONSIDÉRANT qu'il y a eu la création d'un surplus accumulé affecté pour l'achat de matériel spécialisé en loisir par la résolution 2012-167;

CONSIDÉRANT le besoin d'améliorer le revêtement de sol d'une des salles polyvalentes du Centre Clément-Laliberté;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le financement de la dépense d'opérations de la façon ci-après décrite :

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE	POSTE BUDGÉTAIRE	SOURCE FINANCEMENT	MONTANT
Nouveau revêtement de sol du Centre Clément-Laliberté	02-701-25-522	Excédent cumulé affecté 59-131-12-000	7 650 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au Service des travaux publics et des infrastructures, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à l'adjointe à la direction générale et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-006

**AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 1 340 736 \$ AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC – SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est desservie par la Sûreté du Québec en matière de services policiers en vertu d'un protocole d'entente

intervenu entre ce corps policier et la MRC de Montmagny, conformément à la *Loi sur la police*;

CONSIDÉRANT que le coût des services de police fournis par la Sûreté du Québec est établi suivant les règles de calcul et les tarifs prévus au *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*;

CONSIDÉRANT que la facturation produite par le ministère de la Sécurité publique à la Ville de Montmagny pour l'année 2018 rencontre les dispositions dudit règlement et tient compte d'un ajustement de la facture émise pour l'année 2017;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de 1 340 736 \$ au ministre des Finances du Québec, représentant la somme de 1 285 543 \$ payable par la Ville de Montmagny pour les services policiers dispensés par la Sûreté du Québec sur son territoire pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 à laquelle est ajouté un montant de 55 193 \$ à la suite d'un ajustement apporté à la facture émise pour l'année 2017. Cette somme est payable en deux versements, soit les 30 juin et 31 octobre 2018, à même le poste budgétaire numéro 02-210-02-441.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-007

**PAIEMENT À LA MRC DE MONTMAGNY DE LA QUOTE-PART DE 831 354 \$ DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter le tableau de répartition des quotes-parts payables par les municipalités à la MRC de Montmagny pour l'année 2018 et d'autoriser par conséquent le paiement de la quote-part de la Ville de Montmagny, s'élevant à 831 354 \$, payable sur réception de factures émises par la MRC de Montmagny.

2. D'affecter le paiement de cette quote-part à la MRC de Montmagny aux postes budgétaires suivants :

# POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
02-110-00-951	5 686 \$
02-150-00-951	205 237 \$
02-220-01-951	24 491 \$

# POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
02-415-01-951	94 554 \$
02-454-01-951	17 835 \$
02-610-00-951	214 975 \$
02-621-00-951	202 493 \$
02-195-00-951	66 083 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>831 354 \$</b>

3. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-008

**PAIEMENT D'UN MONTANT DE 144 690 \$ À LA MRC DE MONTMAGNY – CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE TOURISTIQUE POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de 144 690 \$ à la MRC de Montmagny représentant la contribution financière de la Ville de Montmagny au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie touristique pendant l'année 2018, lequel paiement sera effectué sur réception d'une facture et affecté au poste budgétaire numéro 02-622-00-959.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-009

**PAIEMENT D'UN MONTANT DE 36 000 \$ À LA MRC DE MONTMAGNY – CONTRIBUTION AU PROJET DE STRATÉGIE INDUSTRIELLE POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de 36 000 \$ à la MRC de Montmagny représentant une contribution financière de la Ville de Montmagny pour l'année 2018 au développement d'une stratégie industrielle. Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-621-00-419 et sera payée sur présentation d'une facture.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-010

**PAIEMENT D'UN MONTANT DE 148 920 \$, PLUS TAXES APPLICABLES, À SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY INC. – PROMOTION DE LA VILLE DE MONTMAGNY ET REVITALISATION DU CENTRE-VILLE PENDANT L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif Société de développement économique de Montmagny inc. est mandaté par la Ville de Montmagny, notamment pour la revitalisation du centre-ville et pour la promotion de son territoire et de ses attraits en vue du recrutement de nouveaux commerces et institutions;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De payer à l'organisme Société de développement économique de Montmagny inc. un montant de 148 920 \$ se détaillant comme suit :

- 133 920 \$, taxes non applicables, pris à même le poste 02-621-00-958, pour la promotion pendant l'année 2018 de la Ville de Montmagny en vue du recrutement de nouveaux commerces et institutions pouvant s'implanter sur son territoire;
- 15 000 \$, plus taxes, pris à même le poste 02-621-00-959, pour le maintien d'un programme de revitalisation du centre-ville pendant l'année 2018.

Cette somme sera versée de la façon suivante :

- le 31 janvier 2018 49 640 \$, plus taxes applicables
- le 1<sup>er</sup> avril 2018 49 640 \$, plus taxes applicables
- le 1<sup>er</sup> juillet 2018 49 640 \$, plus taxes applicables

2. De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny inc. de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-011

**PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE 146 450 \$, PLUS TAXES, À SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY INC. – PROJET COMMUNICATIONS RÉGIONALES MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT l'entente liant le CLD de la MRC de Montmagny, la MRC de Montmagny, la Ville de Montmagny et la Société de développement économique de Montmagny inc. concernant la structure de l'organisme Communications régionales Montmagny;

CONSIDÉRANT la clause 6 de ladite entente prévoyant l'engagement de la Ville à payer annuellement sa quote-part pour ce projet, telle qu'elle est déterminée par le comité aviseur et entérinée par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les activités du CLD sont maintenant sous la gestion et la supervision de la MRC;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de 146 450 \$, plus toutes taxes applicables, à Société de développement économique de Montmagny inc., représentant la quote-part de la Ville de Montmagny pour l'année 2018 pour le bénéfice de Communications régionales Montmagny, regroupant les communications de la MRC de Montmagny et de la Ville de Montmagny, lequel sera versé de la façon suivante :

- le 31 janvier 2018 48 817 \$, plus taxes applicables
- le 1<sup>er</sup> avril 2018 48 817 \$, plus taxes applicables
- le 1<sup>er</sup> juillet 2018 48 816 \$, plus taxes applicables

Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-192-00-349.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny inc. et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-012

**PAIEMENT D'UN MONTANT DE 162 980 \$ À CORPORATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MONTMAGNY INC. – GESTION DES OPÉRATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue relativement à la gestion par l'organisme à but non lucratif Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc. (la Corporation) des opérations de la bibliothèque municipale, propriété de la Ville de Montmagny (la Ville);

CONSIDÉRANT les modalités de cette entente prévoyant que la contribution payable par la Ville pour les années de reconduction doit être déterminée par les parties;

CONSIDÉRANT l'accord des parties quant à la contribution payable pour l'année 2018;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De payer à la Corporation un montant de 162 980 \$, taxes non applicables, pour la gestion des opérations de la bibliothèque municipale pendant l'année 2018; ladite somme étant payable en deux versements, soit à raison de 35 % du montant (57 043 \$) le 8 février 2018 et de 65 % (105 937 \$) le 1<sup>er</sup> avril 2018. Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-702-31-439.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-013

**MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE 100 000 \$ OCTROYÉE AU CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDÉON POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny (la Ville), en vertu d'une entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (la Ministère) dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat », s'est engagée à verser, à même le budget de l'exercice financier 2018, une contribution financière de 100 000 \$ à l'organisme Carrefour mondial de l'accordéon (le Carrefour) pour la présentation à Montmagny de son événement annuel;

CONSIDÉRANT que le Carrefour, organisme à but non lucratif voué à des fins culturelles, s'avère un partenaire important de la Ville en matière de diffusion de la culture sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'établir les modalités suivantes pour le versement au Carrefour de la subvention d'opérations octroyée par la Ville à cet organisme pour l'année 2018 via l'entente de développement culturel conclue entre le Ministère et la Ville :

- |                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| - le 31 janvier 2018           | 30 000 \$ |
| - le 1 <sup>er</sup> mai 2018  | 35 000 \$ |
| - le 1 <sup>er</sup> août 2018 | 35 000 \$ |

Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-702-21-973.

2. De s'engager à remettre à cet organisme, dès leur réception, les versements effectués à la Ville par le Ministère en application de ladite entente et de son avenant.

3. De transmettre copie de la présente résolution au Carrefour de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-014

### CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites totalisant un montant 740 \$ :

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Tournoi provincial Opti Pee-Wee de Montmagny	Achat de 10 cartes - Déjeuner-bénéfice de la 58 <sup>e</sup> édition - Le 14 janvier 2018 à Montmagny	02-110-00-351	80 \$
Fondation canadienne du rein	Remboursement du tarif pour un permis de colportage	02-530-00-973	100 \$
Corps de cadet de la Marine Royale Canadienne	Aide financière pour 2018	02-701-92-349	50 \$
Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny	Achat de 6 cartes - Souper bénéfice de la Fondation - Le 3 février 2018 à Montmagny	02-110-00-351	510 \$
<b>TOTAL :</b>			<b>740 \$</b>

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-015

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant 200 \$, plus toutes taxes applicables, le cas échéant, et se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Les Arts et la Ville	Renouvellement de l'adhésion 2018	02-110-00-494	200 \$
<b>TOTAL :</b>			<b>200 \$</b>

2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités, le tout selon les modalités prévues au *Règlement numéro 891 établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-016

**NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 1018 *sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny* prévoyant que le Conseil municipal, sur recommandation dudit comité, désigne un président et un vice-président parmi les membres de ce comité;

CONSIDÉRANT la recommandation dudit comité visant à confier ces mandats à MM. Jean-François Morin et Philippe Charest;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1 De confier à MM. Jean-François Morin et Philippe Charest les mandats respectifs de président et de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme pendant l'année 2018.

2 De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme, au superviseur aux permis et inspections et à l'adjointe à la mairie de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-017

**ADJUDICATION DE CONTRAT À KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC. – FOURNITURE DE POLY CHLORURE D'ALUMINIUM LIQUIDE (PAX-XL6) POUR L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture du poly chlorure d'aluminium liquide (PAX-XL6) nécessaire aux besoins de l'usine de traitement de l'eau potable pendant l'année 2018;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, un seul fournisseur a présenté une offre, soit Kemira Water Solutions Canada inc.;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Kemira Water Solutions Canada inc. le contrat pour la fourniture du poly chlorure d'aluminium liquide (PAX-XL6) nécessaire aux besoins de l'usine de traitement de l'eau potable de la Ville pendant l'année 2018, au prix unitaire de 0,325 \$ le kilogramme, plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Kemira Water Solutions Canada inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au superviseur au traitement de l'eau et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-018

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DE LA 4<sup>e</sup> RUE, ENTRE LA 3<sup>e</sup> AVENUE SUD ET LA 6<sup>e</sup> AVENUE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny projette la réalisation de travaux visant la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts de la 4<sup>e</sup> Rue, entre la 3<sup>e</sup> Avenue Sud et la 6<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du MDDELCC est requise pour de tels travaux;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser l'ingénieure coordonnatrice, Madame Sylvie Ouellette, ou l'ingénieur superviseur, Monsieur Louis Létourneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le formulaire intitulé « Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* » et à déposer les plans, devis et autres documents nécessaires pour l'émission par le MDDELCC d'un certificat d'autorisation permettant la réalisation des travaux visant la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts de la 4<sup>e</sup> Rue. Lesdits travaux comprennent plus spécifiquement l'installation complète des services d'aqueduc et d'égouts entre la 3<sup>e</sup> Avenue Sud et la 6<sup>e</sup> Avenue sur une longueur approximative de 620 mètres linéaires alors que l'autorisation demandée porte sur les 70 premiers mètres du projet à partir de la 3<sup>e</sup> Avenue Sud.

2. De s'engager à transmettre au MDDLECC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée par ledit ministère.

3. De s'engager également à entretenir, le cas échéant, les ouvrages destinés aux pratiques de gestion optimales des eaux pluviales qui seront mises en place ainsi qu'à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

4. De s'engager à réaliser les travaux liés aux mesures compensatoires selon l'échéancier convenu avec le MDDELCC et à présenter les plans et devis et une demande d'autorisation, le cas échéant.

5. De transmettre copie de la présente résolution au MDDELCC, ainsi qu'au Service des travaux publics et des infrastructures.

Adoptée

2018-019

**ENGAGEMENT DE LA VILLE À CONTRIBUER AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER- MARCHÉ PRIVÉ – SL1**

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme Les Logements Côte du Sud inc. de pouvoir bénéficier du Programme « SL1 »;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que la Ville s'engage à contribuer dans une proportion de 10 % pendant cinq ans aux subventions qui seront attribuées à l'organisme Les Logements Côte du Sud inc. dans le cadre du programme Supplément au loyer – Marché privé – SL1, jusqu'à concurrence de 5 unités locatives.

2. D'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis, le cas échéant, pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Les Logements Côte du Sud inc. et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-020

**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AJOUT D'UNE PORTE DE GARAGE AU BÂTIMENT INDUSTRIEL SIS AU 15, 1<sup>re</sup> RUE (LOT 2 613 094)**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels;*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 décembre 2017, eu égard à ce projet;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'ajout d'une porte de garage au bâtiment industriel situé au 15, 1<sup>re</sup> Rue abritant l'industrie Opti-Métal; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels.*

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-021

**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RÉNOVATION DU BÂTIMENT SIS AU 153, RUE SAINT-JOSEPH (LOT 2 613 895)**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 décembre 2017, eu égard à ce projet;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la rénovation du bâtiment sis au 153, rue Saint-Joseph et consistant sommairement à peindre la maison, ajouter des volets et accessoires aux fenêtres du rez-de-chaussée, construire une clôture de bois, changer les lumières extérieures, exécuter des travaux de maçonnerie, installer deux échelles de toiture et faire un aménagement paysager; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au Règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au demandeur de même qu'au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

Adoptée

### **REPRISE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

#### **✓ Demandes de dérogation mineure**

- 270, avenue Jean-Proulx – Lot 3 060 986
- 286, avenue Jean-Proulx – Lot 3 060 990

À la demande de M. le maire, M. Simon L'Allier, urbaniste, résume et explique la teneur de ces demandes de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure.

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 270, AVENUE JEAN-PROULX – LOT 3 060 986**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 270, avenue Jean-Proulx à Montmagny visant à reconnaître réputée conforme l'entrée charretière actuelle d'une largeur de 8,6 mètres au lieu de 6 mètres, tel que l'exige l'article 5.23.4.3 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance de consultation publique en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 270, avenue Jean-Proulx visant à reconnaître réputée conforme l'entrée charretière actuelle d'une largeur de 8,6 mètres au lieu de 6 mètres, tel que l'exige l'article 5.23.4.3 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et inspections et inspection de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-023

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 286, AVENUE JEAN-PROULX – LOT 3 060 990**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 286, avenue Jean-Proulx à Montmagny visant à reconnaître réputée conforme l'entrée charretière actuelle d'une largeur de 7,96 mètres au lieu de 6 mètres, tel que l'exige l'article 5.23.4.3 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance de consultation publique en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 286, avenue Jean-Proulx visant à reconnaître réputée conforme l'entrée charretière actuelle d'une largeur de 7,96 mètres au lieu de 6 mètres, tel que l'exige l'article 5.23.4.3 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et inspections et inspection de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-024

**RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES Rb-93, Rb-94 ET CbMP-28**

CONSIDÉRANT que la Ville est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le Règlement numéro 1100 sur le zonage;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue eu égard audit projet;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé « Second projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les limites des zones Rb-93, Rb-94 et CbMP-28 ».

2. De transmettre copie de la présente résolution et du second projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2018-025

**RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CcM-27 À MÊME LA ZONE Rb-127**

CONSIDÉRANT que la Ville est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le Règlement numéro 1100 sur le zonage;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue eu égard audit projet;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé « Second projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone CcM-27 à même la zone Rb-127 ».

2. De transmettre copie de la présente résolution et du second projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2018-026

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1196 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS, COTISATIONS, FRAIS ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1196 décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2018, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 18 décembre 2017. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

Adoptée

2018-027

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1197 DÉCRÉTANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 850 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 4<sup>e</sup> RUE, ENTRE LA 3<sup>e</sup> AVENUE SUD ET LA 6<sup>e</sup> AVENUE**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1197 décrétant une dépense et un emprunt de 1 850 000 \$ pour des travaux de réfection de la 4<sup>e</sup> Rue, entre la 3<sup>e</sup> Avenue Sud et la 6<sup>e</sup> Avenue, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 18 décembre 2017. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

Adoptée

2018-028

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1198 DÉCRÉTANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 735 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DES PISCINES MUNICIPALES INTÉRIEURE GUYLAINE-CLOUTIER ET EXTÉRIEURE POINTE-AUX-OIES, DE REMISE EN ÉTAT DE L'ARÉNA MUNICIPAL AINSI QUE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PHASE DU PROJET « CIRCUIT DES TROIS PONTS »**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1198 décrétant une dépense et un emprunt de 735 000 \$ pour des travaux de remise en état des piscines municipales intérieure Guylaine-Cloutier et extérieure Pointe-aux-Oies, de remise en état de l'aréna municipal ainsi que pour la construction d'une nouvelle phase du projet « Circuit des trois ponts », pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 18 décembre 2017. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

Adoptée

2018-029

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-155 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES Cc-21, Rb-118, Rb-121 ET Sa-13**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1100-155 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les limites des zones Cc-21, Rb-118, Rb-121 et Sa-13, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 20 novembre 2017. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

Adoptée

2018-030

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 896 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement 896 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montmagny.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2018-031

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

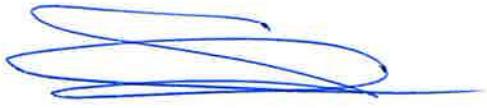
Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 22 janvier 2018, à 21 heures.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018.



MAIRE

---